

Depuis le 1^{er} janvier 2024, et selon La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) adoptée en 2020, tous les Français doivent disposer, à proximité de chez eux, d'une solution de tri de leurs biodéchets et s'attacher à extraire de leur poubelle ménagère les déchets biodégradables en vue de leur traitement plus responsable.

CONVAINCU QUE LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ EST LA SOLUTION DE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS LA PLUS VERTUEUSE, LE SICOVAD SOUTIENT ET DÉVELOPPE LES ACTIONS DANS CE DOMAINE DEPUIS 2004.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- **Vente de composteurs** de mars à novembre, à tarif subventionné, aux particuliers du territoire, sur rendez-vous.
Plus d'info et créneaux : www.sicovad.fr

- **Achat de composteurs d'intérieur (lombricomposteur, bokashi, ...)**, subventionné à hauteur de 70€.
Plus d'info et dossier : www.sicovad.fr

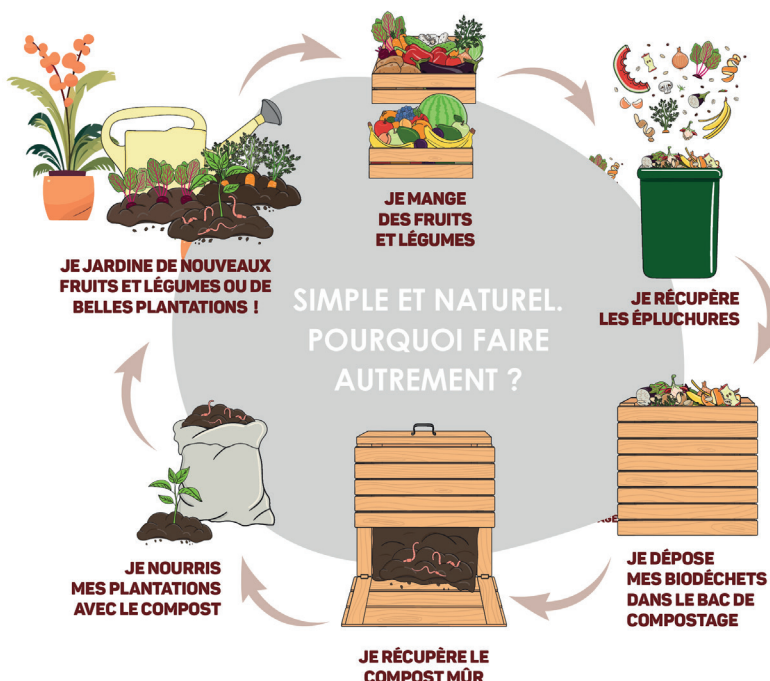
COMPOSTAGE COLLECTIF ET PARTAGÉ

Accompagnement gratuit (diagnostic, fourniture et installation du matériel, formation des référents) des structures ou collectivités souhaitant développer un site de compostage pour un public cible (loctaires, employés, ...) ou ouvert librement à tous les habitants des environs.

- **Vous souhaitez composter hors de chez vous ?**
Tous nos sites en libre accès sur www.sicovad.fr.
- **Besoin d'un site supplémentaire, public ou réservé à vos collègues ou locataires ?**
Contact : compostage.co@sicovad.fr

Les déchets organiques représentent actuellement environ 31 % des déchets jetés dans la "poubelle noire" des habitants du territoire SICOVAD, dont tout le contenu part à l'incinération.

Les biodéchets étant composés essentiellement d'eau, **il est absurde de transporter et incinérer une telle ressource**, qui pourrait participer à nourrir le sol !



Vente de composteurs individuels à prix subventionné (mars à novembre), déploiement de sites de compostage collectifs en établissement ou partagés ouverts à tous,
LE SICOVAD VOUS ACCOMPAGNE !